

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

chargée d'examiner l'objet suivant :

Motion du groupe "A Gauche toute !" : Que faire avec l'excédent record des comptes 2007 ?

Lors de sa séance ordinaire du 19 juin 2008, la Commission des finances a examiné la motion notée en titre. Mmes Freymond Cantone et Weber-Jobé ainsi que MM. Bonjour et Junod étaient excusés. M. Broulis, chef du DFIRE et président du Gouvernement, accompagné de M. Chappuis du SAGEFI, a assisté à la séance et a ainsi pu renseigner les membres de la Commission, dont M. le motionnaire Dolivo.

Dans un premier temps, la Commission a entendu M. le motionnaire sur la motion et son développement. Sans remettre en question les 5 propositions, M. le député Dolivo insisté notamment sur celle relative à une ristourne ponctuelle d'impôt pour les contribuables déclarant un revenu imposable de CHF 60'000 au maximum et nécessitant, selon l'auteur, un projet de décret, alors que les 4 autres propositions sont, toujours de l'avis du motionnaire, à introduire dans la construction budgétaire 2009.

De l'avis de M. le chef de département concerné, nous nous trouvons plus en présence d'impulsions à la réflexion que d'une motion, qui devrait proposer un texte légal réformant des dispositions d'une loi fiscale. Il rappelle, en outre, que l'aide sociale a augmenté de 170 % en 7 ans et que cette hausse a pu être assumée principalement par les économies de charges réalisées sur les intérêts de la dette. Il se réfère également à l'article 164 de la Constitution vaudoise, qui exige une politique anti-cyclique. La situation économique va se détériorer et la prudence doit être de mise.

La discussion quant à certaines propositions a été largement utilisée par l'ensemble des commissaires. Il a été nécessaire à l'auteur du présent rapport de rappeler que le mandat confié à notre commission consistait en tout et pour tout à préavis sur le renvoi ou non de la motion au Conseil d'Etat.

Une tendance majoritaire se manifesta pour rappeler la nécessité de réduire, puis de stabiliser la dette, comme cela ressort, du reste, du programme de législature et de la planification financière. L'économie de charge de la dette constitue une augmentation de la capacité de prestations de l'Etat.

Après avoir rappelé que c'est lorsque les finances publiques allaient bien qu'il eût fallu faire de réserves pour l'avenir (le rapporteur soussigné précise que l'on parle d'une époque se situant à près de vingt ans...), un commissaire invite le président-rapporteur à mentionner dans son rapport de commission les aspects positifs de la motion, dont, du reste, certains éléments (salaires, EMS, crèches), de l'avis même de M. le conseiller d'Etat, sont déjà en cours de réalisation.

M. le motionnaire considère qu'un débat de fond sur les questions soulevées est nécessaire. Il précise que les demandes formulées pourraient faire l'objet de projets de décrets ou de lois en 2010 voire 2011 si l'on est trop tard pour 2009. Il est conscient qu'un effort important est déjà fait, notamment en matière de crèches, mais estime qu'il incombe au Parlement de donner une impulsion

financière.

Finalement, soumise au vote, la recommandation de transmettre la motion au Conseil d'Etat est rejetée par 3 oui, 7 non et 1 abstention.

Un rapport de minorité est annoncé par M. le député Dolivo.

Lutry, le 16 septembre 2008.

Le président :
(Signé) *Armand Rod*